



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/416
5 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 1048 (1996) du 29 février 1996, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUHA pour une dernière période de quatre mois, soit jusqu'au 30 juin 1996. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 10 de cette résolution, dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter le 15 juin 1996 au plus tard un rapport sur l'application de la résolution, contenant des informations sur les activités entreprises par l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir le développement d'Haïti. Comme les membres du Conseil de sécurité s'en souviennent, le 8 mai 1996, mon Représentant spécial a mis le Conseil au courant de l'évolution récente de la situation en Haïti.

2. Le présent rapport contient aussi mes recommandations quant au rôle que l'ONU devrait jouer en Haïti une fois que le mandat de la MINUHA sera venu à expiration. Ces recommandations tiennent compte de la lettre que m'a adressée le Président Préval le 31 mai 1996 pour m'informer que son gouvernement souhaitait qu'une force internationale soit maintenue dans le pays pour une période supplémentaire de six mois ainsi que des échanges de vues qui ont eu lieu entre mon Représentant spécial et le Gouvernement haïtien concernant l'appui international dont Haïti aura besoin à l'avenir. Les Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti – Argentine, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, France et Venezuela – ont eux aussi apporté une contribution précieuse à l'élaboration desdites recommandations.

3. Le 5 mars 1996, mon Représentant spécial pour Haïti, M. Lakhdar Brahimi, a quitté ses fonctions; M. Enrique ter Horst a été désigné pour le remplacer (voir S/1996/155 et 156). Les commandants des composantes militaire et de police civile de la MINUHA, le général de division Joseph Kinzer (États-Unis) et le surintendant principal Neil Pouliot (Canada), qui avaient eux aussi achevé leur tour de service, ont respectivement été remplacés par le général de brigade Pierre Daigle (Canada) (voir S/1996/157 et 158) et par le colonel Philippe Balladur (France).

II. SITUATION POLITIQUE

4. Le processus électoral, qui s'est conclu le 17 décembre 1995 avec l'élection du Président René Garcia Préval, a doté Haïti d'institutions démocratiques nouvellement élues. L'essentiel maintenant est de faire en sorte que ces institutions fonctionnent bien, mais les obstacles, d'ordre pratique aussi bien que financier, sont nombreux – pénurie de personnel qualifié, de locaux adéquats et d'équipements. L'absence de consensus, même au sein du mouvement Lavalas, qui est le parti au pouvoir, sur des questions aussi importantes que la réforme économique, mettra elle aussi à l'épreuve les institutions nouvellement élues.

5. Peu après son investiture, le Président Préval a nommé M. Rosny Smarth au poste de premier ministre. M. Smarth a pris ses fonctions le 6 mars. Fort de son mandat de cinq ans, le nouveau gouvernement s'est attaqué sans tarder aux principaux obstacles au développement, à savoir la faiblesse des institutions publiques, l'inefficacité économique et la corruption, et il a élaboré des politiques économiques qui visent à stimuler la croissance et à réduire l'inflation en encourageant l'investissement intérieur et la création d'emplois. Il a établi un programme de travail détaillé pour le développement des institutions de la nouvelle Police nationale haïtienne et élaboré une ambitieuse stratégie de réforme de l'appareil judiciaire. Ces initiatives s'inscrivent dans un contexte qui, malgré certaines tendances préoccupantes, demeure dans l'ensemble stable et sûr, en grande partie grâce à la présence de la MINUHA. Le démantèlement des forces armées haïtiennes auquel avait procédé l'ex-Président Aristide a considérablement élargi la marge de manoeuvre dont dispose le gouvernement actuel pour mettre en oeuvre les politiques de son choix.

6. Cependant, la demande d'infrastructures et de services sociaux – hôpitaux, écoles, routes, électricité – et les aspirations à des conditions de vie meilleures se font plus pressantes. Celles-ci demeurant sans réponse, alors que la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu avait renforcé les attentes de la population, les manifestations se sont multipliées dans la capitale et dans le reste du pays. En général, elles se sont déroulées dans le calme, mais le risque de violence a augmenté.

7. Pour l'heure, il n'existe pas, à la connaissance de la Mission, de menace organisée contre le Gouvernement, mais on continue à redouter que des éléments liés au régime de facto, dont beaucoup sont mécontents et marginalisés, ne fomentent des troubles en tirant parti du mécontentement populaire. La réduction des effectifs de la MINUHA avive encore la crainte de nombreux Haïtiens dans certains secteurs de la société qu'après le départ de la Mission, des membres des ex-forces armées et des anciennes milices ne viennent menacer le renforcement de la démocratie dans le pays.

III. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

8. Aux paragraphes 6 et 7 de sa résolution 1048 (1996), le Conseil de sécurité a décidé de ramener l'effectif des contingents de la MINUHA à 1 200 hommes au maximum et celui de la police civile à 300 hommes au maximum. En mars et avril, les effectifs en poste au siège de la Mission ont été réduits et les contingents

militaires ont presque tous été relevés. Comme je l'avais annoncé dans mon dernier rapport (voir S/1996/112, par. 35, 36 et 54), les contingents de Djibouti, du Népal et des États-Unis ont quitté la zone de la mission. Le contingent du Bangladesh et celui du Pakistan ont été ramenés à 525 hommes chacun. Ainsi, au 1er juin 1996, l'effectif militaire et celui de la police civile de la MINUHA s'élevaient respectivement à 1 193 et 291 hommes (voir annexe). En application du paragraphe 11 de la même résolution, dans lequel le Conseil de sécurité demandait à tous les États de soutenir comme il convient l'action entreprise par l'ONU et par ses États Membres pour s'acquitter du mandat de la Mission, le Gouvernement canadien a fourni, à ses propres frais, un contingent de 700 hommes, qui sont venus s'ajouter aux effectifs.

9. Le 15 mars 1996, par suite de la réduction des effectifs et de la fermeture de certains camps, les limites des zones opérationnelles de la MINUHA ont été redessinées. En mai, une petite unité pakistanaise s'est retirée de Gonaïves. Comme prévu, une présence militaire permanente est maintenue dans les zones clefs que sont Cap-Haïtien (zone I) et Port-au-Prince (zone II), le reste du pays étant divisé en quatre "zones d'intervention" (voir carte en annexe). Bien que l'effectif de ses composantes militaire et de police civile ait été réduit d'un tiers, la MINUHA maintient une présence visible dans tout le pays en effectuant régulièrement des patrouilles.

10. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé, et en accord avec les priorités fixées par le Gouvernement haïtien, la composante militaire de la Mission a continué d'aider les autorités haïtiennes à s'acquitter des tâches qui leur incombent en matière de sécurité – elle fournit, par exemple, un cordon de sécurité et un appui logistique au Président Préval au cours de ses déplacements dans le pays et assure la protection de l'ex-Président Aristide. Elle assure également la garde d'infrastructures clefs, comme l'aéroport international et le port de Port-au-Prince. Elle effectue des patrouilles dans la capitale avec la Police nationale haïtienne et des membres de la police civile des Nations Unies, ce qui lui permet de tirer un parti optimal de ses effectifs restreints et de former sur le tas des agents de la Police haïtienne. La composante militaire aide également la Police nationale haïtienne à mettre en place une logistique efficace.

11. La composante police civile de la MINUHA est déployée dans 19 sites répartis sur tout le territoire. Le déploiement de la Police nationale haïtienne étant achevé, elle s'emploie maintenant à aider celle-ci à élaborer un plan de développement de ses institutions, dans le cadre des divers groupes de travail mixtes qui ont été créés pour garantir que le transfert des tâches actuellement assurées par la MINUHA se fera sans heurts et dans de bonnes conditions (voir S/1996/112, par. 37). Elle s'occupe aussi activement de la formation des agents de police et neuf de ses officiers ont été détachés auprès de l'Académie de police. Outre qu'elle participe à la formation des officiers supérieurs et des instructeurs de la Police nationale, la police civile s'occupe de l'instruction des membres de l'équipe de sécurité rapprochée de la Police nationale et apporte un complément de formation aux compagnies de maintien de l'ordre. Dans les divers sites où elle est déployée, elle dispense une formation et des conseils aux membres de la Police nationale haïtienne dont elle suit et évalue le comportement professionnel sur le terrain. La police civile participe également à la création d'un corps d'officiers de la Police nationale haïtienne,

/...

notamment en ce qui concerne la fixation de critères de sélection. Cinq de ses officiers sont détachés à plein temps au quartier général de la Police nationale haïtienne, où ils fournissent une assistance technique, et cinq autres travaillent avec la brigade criminelle.

12. Comme le Conseil de sécurité m'en a prié au paragraphe 9 de la résolution 1048 (1996), j'ai commencé à préparer le retrait du personnel et du matériel de la MINUHA, qui doit être achevé dans les trois mois suivant l'expiration du mandat de la Mission.

IV. POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

13. La neuvième et dernière promotion de cadets de la Police nationale haïtienne, qui vient d'achever sa formation à l'Académie de police, a été déployée dans les délais prévus à la fin de février, ce qui a porté les effectifs de la Police nationale haïtienne à près de 6 000 personnes. Celle-ci fait de plus en plus sentir sa présence à Port-au-Prince et dans les autres villes, ainsi qu'à la campagne, et s'emploie avec diligence à assurer l'instauration d'un climat stable et sûr dans le pays. Elle est pourtant constamment confrontée à d'énormes problèmes. Une série d'attaques la visant a récemment fait cinq victimes dans ses rangs. S'il n'a pas encore été possible d'établir avec certitude que des motifs politiques étaient à l'origine de ces déplorable incidents, ceux-ci portent évidemment atteinte au moral de la Police nationale haïtienne et la gênent dans l'exercice de ses fonctions.

14. Un grand nombre de jeunes officiers de police s'acquittent de leur mission avec conscience et enthousiasme, comme en témoignent les résultats qu'ils ont obtenus. Toutefois, comme je l'ai fait observer dans mon rapport précédent (voir S/1996/112, par. 14), la police continue d'être handicapée par l'absence d'officiers de haut rang expérimentés ainsi que par le manque de matériel et de procédures d'opération appropriées. À ces problèmes s'ajoute l'absence de coordination avec les responsables de la sécurité publique. Les conséquences de cette situation sont apparues clairement en mars 1996, lorsque des agents de diverses unités de police ont pris d'assaut le bidonville de la Cité Soleil à Port-au-Prince après avoir été informés qu'il servait de base d'opérations à plusieurs groupes de criminels fortement armés. L'assaut, qui n'avait pas été bien préparé, a fait huit morts parmi les civils. La décision du Président Préval de dissoudre le service de renseignement, anciennement connu sous le nom de Service d'intelligence nationale, est encourageante et prouve que le Gouvernement est résolu à confier à la Police nationale haïtienne toutes les fonctions se rapportant à la sécurité publique.

15. Les nouveaux responsables de la police, M. Robert Manuel, Secrétaire d'État à la sécurité publique, et M. Pierre Denizé, Directeur général de la police, travaillent en collaboration étroite avec la composante police civile de la MINUHA. Ils ont établi un programme de travail à court et à long terme afin d'assurer le développement de la police dans quatre grands domaines : formation, infrastructure et logistique, gestion et opérations. Pour que des progrès soient faits rapidement, des groupes de travail composés de représentants du Gouvernement, de la MINUHA et des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti ont été constitués dans chacun de ces domaines. Le Président Préval, le

Premier Ministre et d'autres hauts responsables sont informés chaque semaine des progrès réalisés par ces groupes.

16. Le groupe de travail de la gestion, qui s'occupe de questions cruciales, telles que le recrutement, la promotion et le code de conduite et de travail, devrait achever ses travaux au dernier trimestre de 1996. Les groupes de travail de l'organisation et des opérations ont préparé le terrain en vue d'une bonne organisation de la police et de la création de centres d'opérations et d'information à tous les niveaux. Le principal centre d'opérations a été mis en place à Port-au-Prince le 15 mai. Ces groupes de travail planifient également l'établissement de services spécialisés tels que la police judiciaire, deux nouvelles compagnies de maintien de l'ordre et une brigade d'intervention rapide. Témoignant de sa volonté de renforcer l'état de droit, le Gouvernement a décidé d'étoffer les effectifs de la brigade criminelle.

17. Néanmoins, le renforcement de la Police nationale haïtienne suppose la présence d'officiers de haut rang et de cadres sélectionnés à l'issue d'un processus transparent et selon des critères professionnels. Pour doter la police des cadres qui lui font cruellement défaut, le premier de trois cours accélérés visant à former environ 80 commissaires vient de commencer. Les participants ont été sélectionnés sur la base de critères établis par la police civile des Nations Unies. Des cours de même nature sont prévus à l'intention des directeurs et des inspecteurs au niveau des départements. Les policiers ayant achevé ces cours devraient constituer environ les deux tiers des officiers de haut rang de la Police nationale haïtienne d'ici à juillet 1996. Des cours à plein temps pour les autres officiers commenceront par la suite et s'achèveront pendant la deuxième moitié de 1997.

18. J'ai indiqué à diverses reprises que le cours de formation de base d'une durée de quatre mois dispensé aux membres de la Police nationale haïtienne à l'Académie de police était, de l'avis général, insuffisant. Il est donc envisagé de dispenser une formation supplémentaire à tous les membres de la police dans neuf centres de formation départementaux qui seront créés dans les mois à venir. Les officiers de haut rang qui ont suivi les cours accélérés recevront également cette formation.

19. La formation des gardes-côtes et d'une équipe de sécurité rapprochée a déjà commencé et il est aussi prévu d'organiser des cours dans des domaines spécialisés comme l'enquête criminelle, la lutte contre la drogue et le maintien de l'ordre. Selon le calendrier établi, cette formation devrait être achevée d'ici à la fin de 1997. Par la suite, des unités de police spécialisées commenceront un programme d'études avancées qui durera trois ans. Haïti devrait alors être dotée de forces de l'ordre bien entraînées, multidisciplinaires et expérimentées. L'aide généreusement fournie par le Canada, la France et les États-Unis y sera pour beaucoup.

20. La Police nationale haïtienne demeure néanmoins très sous-équipée, en dépit de dons importants de la communauté internationale. Même à son quartier général, elle ne dispose pas de moyens de communiquer directement avec les directions départementales et manque d'un système fiable de distribution courante des documents. Un certain nombre de postes de police n'ont ni véhicules, ni électricité, ni eau, ni installations de détention sûres. Une

/...

liste détaillée de besoins minimums à satisfaire d'ici à la fin de 1996 dans les domaines du matériel et de la logistique fait état notamment de matériel radio, de téléphones et de photocopieuses ainsi que d'ordinateurs. Pour améliorer l'infrastructure de base, 22 postes de police sont en cours de rénovation grâce à des ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale pour la Police nationale haïtienne. J'espère que les États Membres continueront à appuyer cette bonne cause en versant au Fonds des contributions généreuses.

21. L'expérience acquise à ce jour montre qu'il faut modifier en profondeur l'appareil judiciaire et en professionnaliser les personnels si l'on veut que la nouvelle police opère avec efficacité. Pour prouver le rang élevé de priorité que son gouvernement accorde à ce secteur, le Premier Ministre a présidé le 20 avril une réunion avec des représentants de la communauté internationale. Le Ministre de la justice a ensuite organisé un séminaire de trois jours consacré à un programme de travail pour la réforme du système judiciaire, lequel portait sur la gestion interne du Ministère de la justice, la réforme du pouvoir judiciaire et des lois, les droits de l'homme, la police et l'administration pénitentiaire. La mise au point détaillée de ce programme et de son calendrier sont en cours et l'on compte que le gros du travail sera achevé d'ici à la fin de 1997.

V. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

22. Le nouveau gouvernement a hérité d'une situation économique très difficile caractérisée par une faible croissance et un taux élevé de chômage. Les tentatives qu'il fait pour mettre en place d'indispensables réformes économiques se heurtent à une résistance dans certains milieux. Les impôts et les droits à l'importation sont perçus plus systématiquement et un programme de réforme économique, prévoyant la privatisation de nombreuses entreprises publiques, est en cours d'élaboration en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). La Banque interaméricaine de développement et l'Union européenne sont également associées à ces consultations.

23. L'économie haïtienne traverse une phase difficile : le taux d'inflation est d'environ 20 %, le déficit budgétaire pour les six premiers mois de l'exercice 1995-1996 s'établit à plus de 60 millions de dollars et le déficit commercial se chiffre à près de 450 millions de dollars par an. Des politiques imaginatives et résolues s'imposent pour assurer une croissance économique régulière et non inflationniste. Les fonds versés par des donateurs et des créanciers dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, dont j'ai parlé dans mon rapport du 6 novembre 1995 (S/1995/922), n'ont pas été pleinement utilisés et s'établissent encore bien au-dessus de 1 milliard de dollars. Il est prévu d'affecter ces ressources à des programmes de développement plutôt qu'à des mesures d'urgence.

24. Face à la gravité de la situation économique, les organismes du système des Nations Unies ont adopté une stratégie qui cherche à accélérer la croissance économique tout en protégeant l'environnement et en assurant à tous les services sociaux de base. Convaincu qu'un développement durable exige des institutions nationales solides, ils mettent l'accent sur le renforcement des institutions haïtiennes, gouvernementales et non gouvernementales. Le montant total des fonds que le système des Nations Unies prévoit de décaisser s'élève à 118 et 155 millions de dollars pour les années 1996 et 1997, respectivement. Sur ce

total, la Banque mondiale consacrera 67 millions de dollars en 1996 et 80,5 millions en 1997 au développement du secteur privé, à l'approvisionnement en eau, aux transports, à l'énergie, à la protection des forêts, aux services sociaux de base et à la balance des paiements. Le FMI appuie un programme de stabilisation macro-économique et de réforme structurelle à hauteur de 18 millions de dollars pour l'exercice 1995-1996 et de 36 millions de dollars pour l'exercice suivant.

25. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment au titre du Fonds d'équipement, prévoit d'allouer, pendant la période 1996-1997, une somme de 30 millions de dollars à des activités se rapportant à la bonne conduite des affaires de l'État et à la modernisation de celui-ci, à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté et à la protection de l'environnement. Le Programme alimentaire mondial (PAM) consacrera près de 5 millions de dollars en 1996 et de 6,5 millions de dollars en 1997 à des projets portant essentiellement sur le développement rural et l'alimentation des écoliers. L'UNICEF, qui dépensera près de 15 millions de dollars en 1996-1997, concentrera son aide sur des programmes de vaccination et de nutrition pour les enfants, le développement et l'amélioration de systèmes d'approvisionnement en eau potable, l'enseignement primaire, l'organisation communautaire et la formation des femmes à des fonctions de responsabilité. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fera porter ses efforts en matière de création d'institutions sur le secteur agricole, pour relancer la production agricole et améliorer la génothèque. Avec le concours du Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO allouera au développement agricole une somme de 1,6 million de dollars en 1996 et de 5 millions de dollars en 1997. Pendant chacun des exercices à venir, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) consacreront 2,3 millions de dollars à l'amélioration de la santé des Haïtiens et à la qualité des services de santé qui leur sont offerts. Leurs efforts seront axés sur la santé maternelle et infantile, la lutte contre les maladies infectieuses, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement de base, la distribution de médicaments essentiels et le dépistage et la surveillance épidémiologiques. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continuera de financer des activités se rapportant à la santé génésique, à la planification de la famille et aux besoins spéciaux des femmes et des adolescents à hauteur de 2,1 millions de dollars en 1996 et de 2,5 millions de dollars en 1997. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concentrera ses efforts sur des programmes d'alphabétisation, la formulation et la mise en oeuvre d'un plan national de développement de l'éducation et la protection du patrimoine historique et culturel d'Haïti. Cette vaste gamme de projets suppose nécessairement des initiatives conjointes de la part des divers organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux. Leur collaboration est coordonnée par le PNUD, sur lequel je continuerai à m'appuyer à mesure que les efforts du système des Nations Unies se concentreront de plus en plus sur le renforcement des institutions haïtiennes et le développement à long terme du pays.

26. Le PNUD a soumis au Premier Ministre une liste d'une vingtaine de projets portant sur l'infrastructure, la santé, l'irrigation, l'eau potable et la rénovation des écoles, des dispensaires et des tribunaux. Un financement de quelque 400 millions de dollars a été obtenu pour ces projets qui, s'ils sont

rapidement entrepris, pourraient faire la preuve que le Gouvernement est résolu à promouvoir le changement et contribueraient à renforcer la confiance dans la stabilité et la sécurité futures du pays. L'ONU reste déterminée à promouvoir le développement d'Haïti à long terme et à poursuivre les efforts qu'elle a entrepris pendant l'actuelle période de transition. À cet égard, la formulation par les Haïtiens d'une vision commune de l'avenir de leur pays constituerait un cadre dans lequel l'appui international pourrait utilement s'inscrire.

VI. ASPECTS FINANCIERS

27. L'Assemblée générale, par sa résolution 50/90 du 19 décembre 1995, m'a autorisé à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant mensuel brut de 10 millions de dollars pour la période allant du 1er mars au 31 mai 1996. Les dépenses relatives aux opérations de la MINUHA jusqu'au 30 juin 1996 se chiffreront à 45 314 000 dollars.

28. Si le Conseil de sécurité décide de donner suite aux recommandations figurant aux paragraphes 34 à 37 ci-après, je lui soumettrai le plus tôt possible, en tant qu'additif au présent rapport, un état des incidences financières de la Mission que j'envisage.

VII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

29. Par sa résolution 940 (1994) en date du 31 juillet 1994, le Conseil de sécurité a chargé la MINUHA d'aider le Gouvernement haïtien à créer une nouvelle force de police. Le Président Préval et son gouvernement ont montré qu'ils étaient résolus à doter le pays d'une force de police de métier efficace, animée de la volonté d'assurer l'ordre public et le respect des droits de l'homme et de la dignité de tous les citoyens. Pour la première fois dans son histoire, Haïti, aujourd'hui, dispose des fondements voulus pour créer une telle force de police. Mais la plupart des Haïtiens gardent encore en mémoire le souvenir des pénibles événements que les anciens dirigeants militaires, la milice et leurs sympathisants ont fait subir à la majorité de la population haïtienne. Nombreux sont encore ceux qui craignent que la Police nationale haïtienne, inexpérimentée et mal équipée, ne puisse pas à elle seule, à ce stade, les protéger de ces groupes, soupçonnant ceux-ci d'être tout aussi capables qu'avant de déstabiliser les institutions naissantes du pays.

30. Un retrait de l'appui international en ce moment risquerait de compromettre l'objectif visé, qui est de mener à terme la mise en place de la nouvelle police civile et d'assurer à tous les Haïtiens la sécurité qui leur est nécessaire pour oeuvrer au développement et consolider la démocratie. Comme les membres du Conseil le savent, le Président Préval et son gouvernement ont repris les négociations avec les institutions financières internationales. Les réformes envisagées, qui sont tellement indispensables au relèvement économique d'Haïti, ont besoin d'un climat de paix pour pouvoir aboutir. Des politiques pragmatiques et attrayantes favorables aux investissements ne suffiront pas à elles seules à encourager les investisseurs privés, haïtiens ou étrangers, à consentir les investissements qui seraient de nature à stimuler la croissance et accroître les recettes d'exportation; ces investisseurs ont aussi besoin d'avoir le sentiment qu'il existe un climat de sécurité. Les élections aux assemblées locales doivent se tenir prochainement à l'échelle du pays. Un tiers des sièges

au Sénat vont devoir être pourvus par voie d'élection en novembre. La nouvelle police haïtienne, fortement épaulée par la MINUHA, s'est certes acquittée honorablement de sa tâche en décembre dernier, veillant à ce que les élections présidentielles se déroulent dans le calme, mais il est certain que le maintien de l'appui apporté par le personnel de police et le personnel militaire des Nations Unies contribuerait à assurer le bon déroulement des élections qui doivent avoir lieu prochainement.

31. À une réunion tenue le 22 avril sous la direction du Président Préval, le Secrétaire d'État à la sécurité publique, M. Robert Manuel, a dressé un état de la situation du point de vue de la sécurité. Il a indiqué que la jeune Police nationale haïtienne n'était pas pour l'instant en mesure d'assurer à elle seule la sécurité et la stabilité. Le Ministre des affaires étrangères, M. Fritz Longchamp, exposant le point de vue du Gouvernement, a dit que l'appui de la communauté internationale devrait être maintenu sous sa forme actuelle au-delà du 30 juin 1996 car il était nécessaire pour consolider le climat actuel et le processus de mise en place de la police haïtienne. À son avis, la formule idéale serait que le mandat actuel de la MINUHA soit prorogé jusqu'au 31 décembre 1996. Par la suite, le Président Préval, dans une lettre datée du 31 mai 1996, m'a prié de demander au Conseil de sécurité d'autoriser le maintien de la présence d'une force internationale en Haïti pour une nouvelle période de six mois.

32. Pour les raisons que j'ai évoquées plus haut, je pense, et c'est également l'avis de mon Représentant spécial, que les préoccupations exprimées par les autorités haïtiennes sont fondées, du moins à court terme. Je partage par conséquent leur sentiment que la présence et l'aide de la communauté internationale demeurent indispensables pour soutenir la Police nationale haïtienne et consolider les progrès accomplis par le peuple haïtien depuis le rétablissement de la démocratie. Les Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti ont de leur côté indiqué qu'ils soutenaient la position des autorités haïtiennes et exprimé leur souhait de voir les opérations des Nations Unies aménagées de manière à tenir compte des nouvelles réalités sur le terrain.

33. J'ai, bien entendu, conscience qu'en décidant de proroger le mandat de la MINUHA jusqu'au 30 juin 1996, le Conseil de sécurité entendait le faire pour la dernière fois. Or, il est évident que la Police nationale haïtienne n'est toujours pas en mesure d'assurer à elle seule le climat de stabilité et de sécurité nécessaire à la consolidation du régime démocratique en Haïti, et qu'un retrait complet de la présence des Nations Unies en ce moment – composante militaire et composante police – pourrait remettre en cause tout ce que le peuple haïtien a pu réaliser jusqu'à présent avec le concours et l'appui de la communauté internationale. Dans mon rapport daté du 15 juillet 1994, sur la base duquel le Conseil de sécurité a adopté la résolution 940 (1994), je notais, comme on s'en souviendra, que si les propositions que je formulais étaient acceptées, le Conseil engagerait implicitement la communauté internationale dans un programme à long terme d'appui soutenu à Haïti (S/1994/828, par. 28). Dans mon rapport du 17 janvier 1995, je soulignais que la stabilité future du pays exigeait que la communauté internationale s'empresse de tenir l'engagement qu'elle avait pris d'aider le Gouvernement haïtien à réaliser son objectif, à savoir la reconstruction de la nation (S/1995/46, par. 21).

/...

34. Étant donné ces considérations, et compte tenu du fait que le mandat de la MINUHA va, comme prévu par la résolution 1048 (1996), prendre fin le 30 juin 1996, je voudrais inviter le Conseil de sécurité à réfléchir aux arguments développés ici en faveur du maintien d'une présence de police et d'une présence militaire des Nations Unies en Haïti. Si le Conseil souscrit à ces arguments, je recommanderai la création, pour une période de six mois, d'une nouvelle mission qui porterait le nom de Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) et aurait uniquement pour tâche :

a) D'aider les autorités haïtiennes à professionnaliser la Police nationale haïtienne;

b) D'aider les autorités haïtiennes à maintenir un climat de sécurité et de stabilité qui permette d'assurer le succès des efforts déployés actuellement pour créer une force nationale de police efficace et l'entraîner;

c) De coordonner les activités menées par les organismes du système des Nations Unies pour aider à la mise en place des institutions, à la réconciliation nationale et au relèvement économique en Haïti.

35. Si le Conseil de sécurité décide de suivre ces recommandations, je proposerais que la nouvelle Mission comprenne une composante militaire et une composante police civile. La composante militaire, dotée d'un effectif initial de 1 200 personnes, serait tout entière basée à Port-au-Prince et comprendrait un bataillon d'infanterie réduit et un bataillon de reconnaissance réduit, une unité d'hélicoptères, une unité de police militaire, une unité de génie, des éléments de transport et de logistique, ainsi qu'une équipe médicale adéquate. Certains des contingents actuels de la MINUHA pourraient rester en Haïti pour faciliter la transition. La nouvelle Mission aurait besoin d'être dotée de suffisamment de moyens aériens, en particulier d'hélicoptères de transport moyen pour pouvoir disposer d'une capacité de réaction rapide. Conformément à la pratique établie, il faudra procéder à des consultations avec les États Membres afin d'obtenir les contributions nécessaires.

36. Conscient de la nécessité de réaliser des économies, je recommanderai une réduction échelonnée de la composante militaire, qui d'un effectif initial de 1 200 personnes serait ramenée à 1 000 dans les trois mois qui suivraient le début du mandat. Je veillerai à saisir toute occasion possible de réduire les effectifs, si la situation le permet, afin que tout en s'acquittant de ses responsabilités, la Mission revienne le moins cher possible aux États Membres.

37. En ce qui concerne la composante police civile, les membres du Conseil de sécurité se rappelleront que, dans mon rapport du 17 janvier 1995, je faisais observer que la tâche des policiers civils serait plus vaste et plus difficile qu'elle ne l'avait été jusqu'à présent dans les autres opérations de paix analogues (S/1995/46, par. 86). L'expérience de la MINUHA montre que tel a bien été le cas. En conséquence, je recommande que, si le Conseil souscrit à mes propositions, la composante police civile de la nouvelle Mission soit dotée d'un effectif de 300 policiers.

38. L'expérience en Haïti montre clairement qu'il ne sera pas possible à ces 300 policiers, qui ne seront équipés que d'armes individuelles, d'assurer à eux

seuls le maintien du climat de sécurité et de stabilité indispensable pour que puissent s'effectuer l'entraînement de la Police nationale haïtienne, la consolidation de la démocratie et le développement économique du pays. La capacité militaire de réaction rapide évoquée plus haut devra être maintenue pour protéger le personnel de la police civile qui sera déployé dans l'ensemble du pays afin d'épauler les autorités haïtiennes, qui pour l'instant ne sont pas encore à même d'assurer l'ordre public. La question de la sécurité demeure la raison majeure de la présence des Nations Unies en Haïti et c'est d'elle que dépendra le succès des efforts que font les Haïtiens pour construire un avenir meilleur.

39. Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, aux commandants de la composante militaire et de la composante police civile, ainsi qu'au personnel civil international et local, aux contingents et aux membres de la police civile qui servent dans la MINUHA, pour les efforts inlassables qu'ils déploient tous afin d'aider à consolider la démocratie en Haïti.

Annexe

COMPOSITION ET EFFECTIFS DE LA COMPOSANTE MILITAIRE ET DE LA COMPOSANTE
POLICE CIVILE DE LA MINUHA AU 1er JUIN 1996

Pays	Composante militaire			Police civile
	Forces opérationnelles	Forces d'appui	QG	
Algérie				13
Bangladesh	522		18	
Canada		72	38	97
Djibouti				18
Fédération de Russie				5
France			1	89
Mali				62
Pakistan	523		18	
Togo				7
Trinité-et-Tobago			1	
Total	1 045	72	76	291
Total général		1, 193		291

